

21-03-04 Finances – Comptabilité

Budget de la Commune – Affectation du résultat 2020

Monsieur le Maire expose :

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le compte administratif 2020 qui présente un excédent de fonctionnement de **1 674 656.65 €**,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de + **34 162.73 €**,

Constatant que le solde des restes à réaliser 2020 se porte à + **395 247.51 €**,

- un solde d'exécution global de : + **34 162.73 €**
- un solde de restes à réaliser de : + **395 247.51 €**

entraînant un excédent de financement s'élevant à **429 410.24 €**

Conformément à l'instruction M14, il conviendrait d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 de 1 674 656.65 € comme suit :

Budget primitif 2021 :

- Fonctionnement 002/Recettes : Excédent reporté : **1 674 656.65 €**
- Investissement 001/Recettes : Excédent d'investissement reporté **34 162.73 €**
- Investissement 1068 Recettes : Affect. Exc fct financement section Inv **0 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2020 pour la Commune comme ci-dessus.

**Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 23 mars 2021**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 22 mars 2021

21-03-04 Finances – Comptabilité

Budget de la Commune – Affectation du résultat 2020

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 22 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille- PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absentes :

Mmes REPELLINI Raymonde - CONVERT Pascale - SCHERRER Marie-Jeanne - SCHERIANI Myriam - JOLY Florence - LAFON Lise - MOURGUES Corinne

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à M. SERVANT
Mme CONVERT à Mme BAUDRY
Mme SCHERRER à Mme GEUSENS
Mme JOLY à Mme BISACCIA
Mme LAFON à Mme PAPIN

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN